

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 30 juin 2023

- Le tableau suivant est une mise à jour trimestrielle de la situation à titre d'information pour la ministre. Il fournit un résumé des travaux entrepris entre le 31 mars et le 30 juin 2023 pour mettre en œuvre 22 recommandations issues de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle réalisé par le Conseil consultatif de l'accessibilité. Il sera affiché sur le site Web du Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau).
- Au 30 juin 2023, 15 recommandations étaient achevées (et les travaux se poursuivent), 6 étaient en cours de mise en œuvre et une était encore à mettre en œuvre en 2023-2024.

| Recommandations (issues du rapport final sur l'examen du Conseil consultatif de l'accessibilité) | Responsable | Produit livrable par l'équipe de mise en œuvre | Travaux réalisés à ce jour 30 juin 2023 | État d'avancement et échéancier |
|---|---|--|--|---|
| <p>1. Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse en tout temps les exigences des normes et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne les dispositions sur l'accessibilité.</p> | <p>Commission de la fonction publique Ministère des Familles (Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité)</p> | <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) et la Commission de la fonction publique (la Commission) doivent mettre en œuvre le plan à plusieurs étapes suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Envoyer un formulaire de conformité aux sous-ministres par l'intermédiaire d'une note du greffier, en leur demandant de remplir et de soumettre le formulaire en tant qu'organismes employeurs. Le formulaire sera abordé lors d'une réunion du Conseil des sous-ministres. Créer un tableau décrivant tous les engagements pris dans le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba (le Plan) pour 2021 et 2022 et demander aux sous-ministres ou aux champions de la diversité et de l'inclusion de fournir un rapport d'avancement sur ce qui a été fait à ce jour pour mener à bien les mesures prévues dans le Plan. Ce rapport doit être présenté tous les | <p>Les rapports trimestriels d'avancement sur le Plan, établis par les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité (les coordonnateurs) pour leurs ministères, doivent être remis au début de juillet 2023.</p> <p>Un rapport décrivant les conclusions issues des huit groupes de discussion et les recommandations qui en émanent a été présenté au Comité directeur de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba en mars 2023 et aux sous-ministres en avril 2023. Les ministères ont été chargés de diriger la mise en œuvre de recommandations précises, et des mises à jour sur l'état d'avancement de ces travaux seront fournies au Secrétariat tous les six mois.</p> <p>La Commission coordonne les mesures de suivi établies par les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité ou les champions de la</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le formulaire de conformité en matière d'accessibilité sera envoyé aux ministères tous les deux ans.</p> <p>Le Secrétariat effectuera tous les six mois une surveillance de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quinquennal dans l'ensemble des ministères.</p> <p>Les ministères continuent de produire des rapports d'avancement et de suivi sur le Plan avec le soutien des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité.</p> <p>Ces rapports doivent être présentés tous les deux ans. La prochaine date</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| | | <p>deux ans (au cours de la deuxième année du Plan).</p> <p>3. Organiser des groupes de discussion pour poser aux fonctionnaires travaillant à différents échelons du gouvernement des questions ouvertes concernant leur connaissance de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (la Loi) et des exigences en matière d'accessibilité au sein de la fonction publique.</p> | <p>diversité et de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre du Plan.</p> | <p>d'échéance est fixée au 31 décembre 2024.</p> |
| <p>2. Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité à titre d'éléments d'une stratégie importante permettant de revitaliser les engagements en matière de communication et de sensibilisation à l'accessibilité au sein des ministères.</p> | <p>Commission de la fonction publique</p> | <p>1. Désigner un coordonnateur ministériel de l'accessibilité dans chacun des ministères et leur accorder le temps et les ressources nécessaires.</p> <p>2. Tenir et enregistrer une séance d'orientation en ligne pour les nouveaux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité.</p> <p>3. Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et le Bureau doivent collaborer à l'élaboration de webinaires et d'activités d'apprentissage pour les employés de la Commission.</p> <p>4. Tenir des réunions internes du réseau des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité au moins quatre fois par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Section de l'équité, de la diversité et de l'inclusion demandera des mises à jour régulières sur les objectifs des ministères en matière d'accessibilité et répondra à toutes les préoccupations que les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité pourraient avoir. | <p>La Commission continue de pourvoir les postes de coordonnateur ministériel de l'accessibilité lorsqu'ils sont vacants.</p> <p>La Commission continue de rencontrer les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité chaque trimestre. La prochaine réunion trimestrielle avec les coordonnateurs aura lieu en septembre 2023.</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité relevant de la Direction de la stratégie et de la gouvernance, de la Division des communications et de la mobilisation, feront la promotion des communications accessibles.</p> <p>Les documents d'intégration des coordonnateurs ont été achevés et distribués à ceux-ci en juin 2023.</p> <p>La boîte à outils sur l'accessibilité a été distribuée aux conseillers en ressources humaines et aux ministères par l'intermédiaire des coordonnateurs à la fin de mai 2023, ainsi qu'à tous</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - La Section de l'équité, de la diversité et de l'inclusion fournira un mandat aux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et aux champions de la diversité et de l'inclusion des ministères. 5. Faire participer les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité aux webinaires du Bureau. 6. La Commission prépare une boîte à outils sur l'accessibilité qui fournira des renseignements aux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité sur les technologies et les services offerts. Les coordonnateurs pourront ensuite transmettre ces renseignements aux employés, aux gestionnaires et aux conseillers en ressources humaines. | | <p>les fonctionnaires par l'intermédiaire du bulletin d'information en ligne CONNECT (du 29 mai 2023).</p> |
| <p>3. Veiller à ce que les communications et les services soient constamment accessibles à tous les membres du public.</p> | <p>Commission de la fonction publique</p> <p>Division des communications et de la mobilisation (du ministère des Finances)</p> <p>Direction du perfectionnement et de la formation (de la Commission de la fonction publique)</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le suivi et les mesures d'application pour veiller à ce que l'ensemble du personnel suive la formation obligatoire sur la Loi, qui comprend une formation sur la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle. 2. La Direction du perfectionnement et de la formation travaillera avec le Bureau pour mettre au point et reprendre la formation des employés sur la préparation de documents accessibles. 3. La Division aidera les ministères à mettre en place des modèles de documents accessibles dans toute la mesure du possible. 4. Le Bureau aidera la Division des communications et de la mobilisation à intégrer les exigences en matière d'accessibilité dans les guides de | <p>Mise au point d'un processus avec le Service de renseignements au public du Manitoba pour traiter les demandes de mesures d'adaptation et les transmettre aux ministères pour qu'ils y donnent suite. Le Bureau prépare une ébauche de document sur les mesures d'adaptation à l'intention du Service de renseignements au public du Manitoba. (d'ici l'automne 2023)</p> <p>Établissement d'une approche normalisée pour veiller à ce que l'offre de formats accessibles figure sur tous les documents publics dans l'ensemble du gouvernement (c'est-à-dire intégration de l'offre de formats accessibles sur les sites Web ainsi que sur les documents imprimés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'inclure l'offre de formats accessibles dans la ligne de | <p>Travaux en cours</p> <p>Poursuivre le suivi pour veiller à ce que l'ensemble du personnel suive la formation obligatoire concernant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.</p> <p>La Direction du perfectionnement et de la formation continue de proposer deux cours sur la préparation de documents accessibles.</p> <p>Ajout de modules d'apprentissage du Bureau dans le système de gestion de l'apprentissage du gouvernement.</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | | <p>communication et de mobilisation existants et nouveaux, par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer l'information dans d'autres formats (en médias substitués) ou fournir les coordonnées d'une personne-ressource dans tous les documents. - Proposer des mesures d'adaptation dans le cadre des consultations en ligne ou des événements en personne. <p>5. La Section de l'équité, de la diversité et de l'inclusion de la Commission préparera un guide sur les webinaires et les réunions virtuelles accessibles et demandera l'aide de la Division des communications et de la mobilisation pour créer des documents accessibles et tenir des événements accessibles.</p> <p>6. Les ministères doivent veiller à ce que les formulaires obligatoires soient offerts dans des formats accessibles.</p> | <p>signature de tous les employés du gouvernement du Manitoba.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation actualise le guide de rédaction du gouvernement du Manitoba, qui comprendra une annexe sur l'accessibilité (d'ici la fin de 2023).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau a rencontré la Division des solutions numériques et technologiques et la Division de l'aide à l'emploi et au revenu pour discuter de la manière dont les exigences en matière d'accessibilité des documents numériques prévues par la norme en matière de renseignements et de communication accessibles seront intégrées dans les systèmes et processus internes et externes. | <p>Des travaux se poursuivent pour veiller à ce que la norme en matière de renseignements et de communication accessibles soit mise application dans l'ensemble du gouvernement.</p> <p>Des réunions trimestrielles sont tenues par la Division des communications et de la mobilisation et le ministère des Familles pour veiller à ce que les communications internes et externes soient accessibles.</p> |
| <p>4. Élargir l'offre de documents et d'information au public dans la langue ASL.</p> | <p>Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances)</p> <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> | <p>1. Le Bureau aidera la Division des communications et de la mobilisation et la Division de la technologie et de la transformation opérationnelle à étudier l'intégration future de la langue ASL dans les domaines prioritaires, y compris les services sociaux et de santé, et l'examen provincial des politiques en la matière.</p> <p>2. Le Bureau travaille à l'intégration de la langue ASL dans les webinaires enregistrés et établit quels outils doivent être fournis en priorité en langue ASL.</p> | <p>La Division des communications et de la mobilisation travaille avec le Bureau pour rédiger des lignes directrices et des procédures relatives à l'intégration de la langue ASL dans les communications du gouvernement.</p> <p>L'introduction d'une politique gouvernementale en matière de langue ASL est définie comme un engagement dans le plan bisannuel de la ministre responsable de l'Accessibilité (2023-2024 et 2024-2025). La mise en place de cette nouvelle politique est prévue pour la fin de 2024.</p> | <p>Travaux en cours</p> <p>Ces travaux se poursuivent.</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>5. Intégrer l'accessibilité dès les premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement dans les processus d'approvisionnement.</p> | <p>Direction des services d'approvisionnement (Services centralisés) et Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>Ministère des Familles</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Continuer de soutenir le groupe de travail manitobain sur l'approvisionnement durable dans ses démarches pour intégrer les exigences en matière d'accessibilité dans les activités d'approvisionnement. 2. La Commission de la fonction publique demandera aux ministères de rendre compte du respect des exigences en matière d'accessibilité dans leurs activités d'approvisionnement, conformément à un des engagements du Plan. 3. La Division des communications et de la mobilisation exigera que les documents imprimés, contrats, sites Web et autres documents des ministères soient accessibles. 4. Le ministère des Finances intégrera une politique et des lignes directrices en matière d'accessibilité dans la mise à jour du manuel d'administration de l'approvisionnement. 5. Il enverra également un rappel aux ministères afin qu'ils intègrent les exigences relatives à l'accessibilité dans l'évaluation des demandes de subventions des fournisseurs de services externes et tiers. | <p>Du contenu relatif aux exigences en matière d'accessibilité et à l'applicabilité de la Loi a été ajouté à la nouvelle version du manuel d'administration de l'approvisionnement (actuellement sous la direction du sous-ministre des Services gouvernementaux). Échéancier : à déterminer.</p> <p>Envisager la création d'une procédure pour le personnel du gouvernement du Manitoba qui aiderait à clarifier la manière dont les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains pourraient être intégrées dans les appels d'offres.</p> <p>Déterminer la meilleure façon d'intégrer les exigences en matière d'accessibilité dans toutes les politiques d'approvisionnement du gouvernement en tant que pratique courante. Ceci est défini comme un engagement dans le plan bisannuel de la ministre responsable de l'Accessibilité (2023-2024 et 2024-2025).</p> | <p>Travaux en cours</p> <p>Ces travaux se poursuivent et changeront au fil du temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette recommandation pourra être considérée comme achevée une fois que le gouvernement aura intégré les exigences en matière d'accessibilité dans le manuel d'administration de l'approvisionnement et que ces exigences seront intégrées dans toutes les politiques d'approvisionnement du gouvernement en tant que pratique courante (d'ici à la fin de 2024). |
| <p>6. Augmenter la transparence en matière de conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.</p> | <p>Ministre responsable de l'Accessibilité</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. La ministre inclura une discussion sur le respect de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains par le gouvernement dans sa réunion annuelle avec le Conseil consultatif de l'accessibilité. 2. Elle fera rapport au Conseil sur les mesures prises pour répondre aux recommandations issues de l'examen quinquennal dans un rapport d'avancement annuel. | <p>Des données relatives à la conformité sont incluses dans le rapport annuel de la ministre sur l'accessibilité depuis 2021-2022.</p> <p>Ce rapport comprendra la mesure de rendement suivante : pourcentage d'organismes qui se sont conformés aux exigences en matière</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) continuera de rencontrer le Conseil consultatif de l'accessibilité et de recueillir des données</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| | | 3. La ministre fournira des mesures de rendement concernant la conformité du gouvernement à la Loi dans son rapport annuel présenté à l'Assemblée législative. | d'accessibilité après avoir reçu un « plan de mise en conformité ». | sur la conformité à la Loi et aux normes qui en découlent. |
| 7. Offrir des ressources adéquates au Secrétariat. | Ministère des Familles | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau augmentera l'aide qu'il apporte au Secrétariat, en particulier en informant le public des obligations en matière de conformité du gouvernement et des échéances fixées pour respecter ces obligations. 2. Embaucher un membre du personnel permanent à temps plein (c'est-à-dire un responsable de la conformité en matière d'accessibilité) pour effectuer des vérifications, des inspections et des visites sur place et pour promouvoir la conformité dans les différents secteurs. | En septembre 2022, un responsable de la conformité en matière d'accessibilité à temps plein s'est joint au Secrétariat. Un processus de recrutement est en cours pour embaucher un responsable de la conformité en matière d'accessibilité supplémentaire à l'été 2023. | Travaux en cours Les travaux sur cette recommandation se poursuivent. Celle-ci fait l'objet d'examen réguliers dans le cadre de la procédure budgétaire. Un rapport d'avancement des travaux sera fourni le 31 mars 2024. |
| 8. Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels. | Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains Bureau de l'accessibilité du Manitoba | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Secrétariat fera une présentation au Conseil consultatif de l'accessibilité tous les six mois. 2. Le Secrétariat ajoutera dans le rapport annuel de la ministre des renseignements plus détaillés sur la conformité qui précisent la norme concernée ou les obligations en vertu de la Loi, telles que les plans d'accessibilité. | En 2022-2023, le personnel du Secrétariat s'est réuni avec le Conseil consultatif de l'accessibilité à trois occasions distinctes. Les données relatives à la conformité seront présentées dans le prochain rapport annuel sur l'accessibilité 2022-2023. | Mise en œuvre ou réglée |
| 9. Mesurer l'incidence des normes sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état publiquement. | Bureau de l'accessibilité du Manitoba | 1. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba utilisera les données du sondage de 2021 comme base de référence pour les futurs sondages afin de mesurer la sensibilisation du public et l'incidence perçue de la Loi. | On s'attend à ce que l'opinion publique sur l'incidence perçue des normes sur l'amélioration de l'accessibilité émerge au cours des consultations liées à l'examen quinquennal indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les | Travaux en cours Cette recommandation s'appuiera sur le rapport d'examen quinquennal de la |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | Bureau du greffier | 2. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba mènera une recherche auprès des autres provinces et territoires pour trouver d'autres moyens de mesurer l'incidence de la Loi et d'en rendre compte, par exemple l'indice de la qualité de vie mis au point en Nouvelle-Écosse. | Manitobains 2023-2024. Les consultations publiques dans le cadre de l'examen indépendant de la Loi se sont achevées en mai 2023. | Loi et sur son plan de mise en œuvre. (automne 2023) |
| 10. Établir des protocoles du Secrétariat pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité. | Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Secrétariat fournira (chaque année) un rapport non officiel au Conseil consultatif de l'accessibilité sur le nombre de plaintes reçues et les tendances actuelles. 2. Le Secrétariat indiquera (chaque année) le nombre de plaintes qu'il a recensées dans le rapport annuel de la ministre et dans l'analyse des tendances. | La politique et les procédures de traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public. | Mise en œuvre ou réglée |
| 11. Réévaluer le rétablissement du seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter leurs politiques et rendre ces politiques accessibles au public. | Ministère des Familles | 1. Accorder plus de temps pour déterminer l'incidence de l'abaissement du seuil et réévaluer le seuil dans le cadre de l'examen quinquennal du Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi. | <p>Les travaux concernant cette recommandation n'ont pas encore commencé.</p> <p>Cette recommandation s'appuiera sur le rapport d'examen quinquennal de la Loi et sur son plan de mise en œuvre.</p> | Aucune mesure prise jusqu'à présent, mais on compte en prendre |
| 12. Améliorer considérablement la mobilisation et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences. | <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a amélioré la communication et la sensibilisation en lançant en 2022-2023 le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba, qui accorde la priorité aux projets qui renforcent la sensibilisation du public. 2. Le Bureau publie des mises à jour régulières sur l'élaboration des normes et les nouveaux outils ainsi que des renseignements concernant les démarches du Manitoba dans le bulletin d'information électronique mensuel (Accessibility News, en anglais seulement). | <p>Des consultations publiques sur le portail Participation MB ont été menées de mars à mai 2023 concernant les normes en matière de transport accessible et l'examen en vertu de la Loi.</p> <p>Des kiosques d'information ont été tenus lors de la conférence des divisions scolaires du Manitoba et de l'Association des municipalités du Manitoba, respectivement.</p> <p>La Secrétariat a fait des présentations sur les exigences en matière</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Cette recommandation a été mise en œuvre. Les efforts d'information et de sensibilisation se poursuivent.</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| | | | d'accessibilité devant la Manitoba Hotel Association, l'Association des municipalités du Manitoba, la Massage Therapy Association of Manitoba, la Manitoba Library Association, l'Association des commissions scolaires du Manitoba, le Family Violence Consortium of Manitoba et les directeurs généraux des divisions scolaires.. | |
| 13. Améliorer la communication, la mobilisation et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg. | Bureau de l'accessibilité du Manitoba Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau continue de cibler des initiatives de sensibilisation en dehors de Winnipeg et de rendre compte de ces efforts dans le rapport annuel de la ministre. 2. Le Bureau présente les futurs prix d'accessibilité du Manitoba pour les municipalités lors des événements organisés par l'Association des municipalités du Manitoba et assure la liaison avec son représentant au sein du Conseil consultatif de l'accessibilité. | Le Secrétariat travaille avec les divisions scolaires et les grandes municipalités situées en dehors de Winnipeg pour veiller à ce qu'elles mettent à jour leurs plans d'accessibilité pour 2023 et 2024. | Mise en œuvre ou réglée Cette recommandation a été mise en œuvre. Les efforts d'information et de sensibilisation se poursuivent. |
| 14. Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français. | Bureau de l'accessibilité du Manitoba | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau embauchera du personnel supplémentaire pour mettre à jour le site AccessibiliteMB.ca afin de faire en sorte que toutes les ressources et les pages accessibles en anglais le soient également en français. 2. Le Bureau embauchera un formateur bilingue pour présenter la Loi et ses normes en français aux principaux organismes et régions francophones. Enregistrer et diffuser un webinaire pour visionnement ultérieur. | Une nouvelle version française du site Web www.accessibiliteMB.ca a été mise au point dans le cadre du projet de refonte du site Web du Bureau. Le Bureau poursuit son engagement à fournir en français les renseignements sur les normes, les ressources et les formations en matière d'accessibilité, ce qui comprend la publication simultanée des contenus du nouveau site Web dans les deux langues. | Mise en œuvre ou réglée Le Bureau a lancé de nouvelles versions anglaises et françaises du site Web en juin 2023. Des contenus en français sont créés pour toutes les activités de consultation, les événements, les documents imprimés et le contenu Web, ainsi que |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| | | | | pour la correspondance avec les Manitobains. |
| 15. Remplacer le titre du règlement par le Règlement sur les normes de service à la clientèle accessible, pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité. | Ministère des Familles Ministère de la Justice | 1. Le ministère des Familles dirigera la modification réglementaire en vue du changement de nom. | Le Règlement est en cours de révision, et les modifications devraient entrer en vigueur avant octobre 2023. | Travaux en cours |
| 16. Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme. | Bureau de l'accessibilité du Manitoba Ministère des Finances | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau préparera une ébauche de lignes directrices concernant le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba (le Fonds), un formulaire de demande de subvention et une formation pour soutenir les demandeurs au cours de l'année pilote 2022-2023. 2. Le Bureau établira un processus de sélection et communiquera les critères dans les lignes directrices. 3. Le ministère des Finances examinera les lignes directrices et les documents et y mettra la touche finale afin de rendre le Fonds opérationnel en 2022-2023. 4. Le Bureau élaborera un plan de marketing pour le Fonds afin de veiller à ce que les parties intéressées soient informées de son lancement. | <p>Dans le cadre du Fonds 2022-2023, les projets devaient être achevés au plus tard le 31 mars 2023. Plusieurs projets ont toutefois été prolongés jusqu'à l'été 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 160 projets ont été soumis dans le cadre du Fonds pour 2023, et 42 projets recevront une subvention du Fonds en 2022-2023. Un événement de lancement officiel est prévu pour le début de juillet 2023. | Mise en œuvre ou réglée Le Fonds a été officiellement lancé en février 2022, et 30 subventions totalisant 756 300 dollars ont été accordées à des entreprises, à des organismes sans but lucratif et à des organismes du secteur public. |
| 17. Améliorer l'aspect et le contenu du site Web AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources. | Bureau de l'accessibilité du Manitoba Équipe Web du ministère des Familles | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau continuera d'améliorer le site Web, tant du point de vue de son accessibilité que de l'offre d'explications et d'outils faciles à comprendre, en anglais et en français. 2. Le Bureau demandera des conseils professionnels sur les améliorations à apporter au site AccessibilityMB.ca (anglais) | Le nouveau site Web du Bureau, accessibilitemb.ca, a fait l'objet d'une vérification par l'entreprise Access Changes Everything qui devait s'assurer de l'accessibilité du site. L'entreprise a conclu que le site Web atteint ou dépasse le niveau de conformité AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1. | Mise en œuvre ou réglée En juin 2023, le Bureau a lancé une nouvelle version accessible et conviviale du site AccessibiliteMB.ca, qui atteint ou dépasse le niveau de conformité AA des |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | <p>Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances)</p> | <p>et AccessibiliteMB.ca (français), notamment en ce qui concerne la navigation, l'organisation du contenu et l'accessibilité afin d'atteindre le niveau de conformité AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Des travaux sont en cours pour organiser des vérifications annuelles du site afin de veiller à ce qu'il reste accessible. - Le Bureau s'efforce de rendre toutes les ressources accessibles en français et en anglais. - La Division des communications et de la mobilisation travaille actuellement à conclure une entente avec un fournisseur pour faciliter la mise à niveau des sites Manitoba.ca, dont AccessibiliteMB.ca. | <p>Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1.</p> |
| <p>18. Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et ses campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.</p> | <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> <p>Ministère des Familles</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau continue à développer du contenu sur les médias sociaux pour les publications gratuites du gouvernement et pour les publicités payantes. 2. Le Bureau continuera d'inclure des trousseaux à outils pour les médias sociaux dans le cadre de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité et d'autres événements, ainsi que dans le cadre du lancement du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. 3. Le Bureau consultera la Division des communications et de la mobilisation, de même que la Commission des droits de la personne du Manitoba, au sujet de l'exploitation par le Bureau de pages sur les médias sociaux. | <p>Des travaux sont en cours pour veiller à ce que la plupart des ressources proposées sur AccessibiliteMB.ca soient des documents entièrement accessibles.</p> <p>Le bulletin d'information Accessibility News est devenu une publication mensuelle afin de mieux informer les abonnés sur les sujets liés à l'accessibilité.</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Cette recommandation a été mise en œuvre. La mise à jour des ressources et des campagnes de sensibilisation se poursuit.</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| <p>19. Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.</p> | <p>Ministère des Familles</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Affecter un analyste des politiques supplémentaire au Secrétariat. 2. Le Bureau embauchera deux personnes à temps plein pour administrer le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba en 2022-2023. | <p>En janvier 2023, le Bureau a pourvu le poste permanent de commis aux finances de niveau 3 chargé du Fonds. En mai 2023, le poste de gestionnaire du Fonds a été classé au niveau XO4 par Total Rewards. Un processus d'embauche d'un équivalent temps plein (ETP) permanent pour ce poste débutera en juillet 2023.</p> <p>La Commission a engagé un conseiller en accessibilité à temps plein pour gérer le réseau des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et fournir des conseils sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité au sein du gouvernement du Manitoba.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En septembre 2022, le Secrétariat a embauché un responsable de la conformité en matière d'accessibilité à temps plein. Un responsable de la conformité en matière d'accessibilité supplémentaire sera embauché à l'été 2023. | <p>Travaux en cours</p> <p>Réglée, et les travaux se poursuivent. Cette recommandation fait l'objet d'examen réguliers dans le cadre de la procédure budgétaire.</p> |
| <p>20. Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les personnes concernées.</p> | <p>Ministère des Familles</p> <p>Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le ministère des Familles et le Bureau continueront d'étudier les répercussions financières de l'introduction des normes restantes et de recueillir des données à ce sujet au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces normes. 2. Le ministère des Familles veillera à ce que les critères d'admissibilité du Fonds soutiennent les coûts de conformité liés à la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et des normes qui en découlent. | <p>Des analyses de coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque norme d'accessibilité.</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Cette démarche se poursuivra avec l'adoption des deux normes restantes.</p> |

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du Conseil

| | | | | |
|---|---|--|--|--------------------------------|
| 21. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité pour augmenter la diversité des points de vue. | Ministre des Familles Bureau des organismes, des conseils et des commissions | 1. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité provenant de la communauté des personnes handicapées. | Un neuvième membre a été nommé au Conseil consultatif de l'accessibilité le 15 février 2022 pour une durée de trois ans. Cette personne s'identifie comme un membre de la communauté des personnes sourdes et malentendantes et est un fervent défenseur des droits des personnes handicapées. | Mise en œuvre ou réglée |
|---|---|--|--|--------------------------------|

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations du
Conseil

| | | | | |
|---|--|--|---|---------------------------------------|
| <p>22. Demander à tous les membres des organismes, des conseils et des commissions d'indiquer leur situation de handicap, le cas échéant, au cours du processus de nomination.</p> | <p>Bureau des organismes, des conseils et des commissions Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions mettra à jour le Formulaire de déclaration relatif à l'équité en matière d'emploi afin que la personne puisse indiquer sa situation de handicap, le cas échéant. 2. Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions ajoutera une autodéclaration facultative de la situation de handicap et l'offre de mesures d'adaptation sur le formulaire de candidature à un poste au sein d'un organisme, d'un conseil ou d'une commission. 3. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba examinera le processus d'orientation pour les nouveaux membres du Conseil consultatif de l'accessibilité et intégrera de façon systématique l'offre de mesures d'adaptation dans les documents. 4. Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions mettra en œuvre une politique qui exige que tous les membres nommés par le gouvernement (au sein d'un organisme, d'un conseil ou d'une commission) suivent une formation obligatoire concernant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et les normes qui en découlent, avant ou peu de temps après avoir été nommés. 5. Les ministères devront informer tous les membres nouvellement nommés de la formation requise sur la Loi et les normes (et d'autres normes, le cas échéant) dans la lettre de bienvenue ou le dossier d'orientation. | <p>Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions a mis à jour le contenu de son formulaire de candidature à un poste au sein d'un organisme, d'un conseil ou d'une commission, afin qu'il soit inclusif.</p> <p>Des travaux sont en cours pour intégrer une formation sur l'accessibilité dans le processus courant d'intégration des nouveaux membres des organismes, des conseils et des commissions.</p> | <p>Mise en œuvre ou réglée</p> |
|---|--|--|---|---------------------------------------|